

rique de Rossland. Il constituerait une attraction marquante dans cette ville déjà renommée grâce au ski et mettrait en pleine lumière les exploits de Nancy Greene qui, par son magnifique exemple, son esprit sportif, son courage et ses succès, a déjà énormément contribué à mettre en valeur et le Canada et les jeunes Canadiens.

Il ne faudrait pas à mon avis attendre plus longtemps pour prendre des dispositions. Nancy Greene est déjà légendaire. Un musée de ski Nancy Greene à Rossland constituerait un témoignage tangible et permanent de reconnaissance du peuple canadien envers cette illustre Canadienne. J'exhorte le ministre et le gouvernement à aider l'Association Rossland à établir ce musée. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous remercier de l'indulgence dont vous faites preuve en me permettant de présenter ce très bref, mais, soyez-en sûr, extrêmement important plaidoyer de la circonscription de Kootenay-Ouest, surtout du grand centre de ski de Rossland. J'espère que le ministre accordera toute son attention à cette question et qu'il informera le peuple canadien que le gouvernement est prêt à faire la minime dépense qu'une telle initiative comporte.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'essaierai également d'être très bref et de ne pas patiner ou skier en dehors du sujet.

Evidemment, nous reconnaissons bien qu'il devrait y avoir un représentant des Musées nationaux au sein de cette commission. Nous pensons que c'est très normal.

Pour ce qui est de la rémunération, il me semble qu'on laisse un peu trop au gouvernement le soin de la déterminer, par arrêté ministériel. Il me semble que l'on exagère quelque peu. On aurait pu, par exemple, suggérer que le comité qui s'occupe de ces questions détermine chaque année, s'il y a lieu, une nouvelle indemnité, comme on pourrait le faire ici. Je reconnais que la somme de \$20 me semble très insuffisante et qu'elle devrait être ramenée à quelque chose de plus logique, plus concret, plus réel, pour 1969. Cependant, je suis d'avis qu'au lieu de toujours en donner la responsabilité au gouverneur en conseil, on pourrait l'attribuer au comité de la Chambre.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au ministre que lorsqu'il s'agit de vieux monuments historiques, on devrait tenir compte de l'existence des deux nations au Canada. Par conséquent, je voudrais que l'on s'occupe d'une façon plus

particulière de ce que veut et désire le Québec, en ce domaine, et que l'on suive les conseils du Québec, qui représente la grande majorité de la nation canadienne-française, et je veux m'arrêter là-dessus. Pourquoi? Pour la bonne et simple raison que lorsqu'il existe deux nations, l'une et l'autre n'ont pas nécessairement les mêmes héros. Un héros, pour une nation, peut être un zéro pour l'autre. Il est donc important, dans un pays comme le nôtre, que l'on s'occupe, lorsqu'il s'agit de vieux monuments historiques, du point de vue des deux nations, avec justice et égalité.

Enfin, et c'est la dernière remarque que je fais, je pense que la composition de cette commission serait plus adéquate et plus juste s'il y avait une représentation quant à la nationalité au lieu de la représentation géographique, telle qu'elle existe actuellement.

• (8.30 p.m.)

[Traduction]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas l'adoption du bill, article n° 17 au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je désire tout simplement féliciter la Commission des lieux et monuments historiques de sa diligence dans le passé. J'aimerais rendre un hommage tout particulier à un ami d'Alberta, dont je ne préciserai pas le nom, pour le travail extraordinaire qu'il a fait en rappelant aux Canadiens en général et aux Albertains en particulier les lieux historiques qui ont joué un rôle si important dans l'histoire de notre province. En outre, j'aimerais rappeler à la Chambre et à la Commission la signification historique du traité de paix signé dans les années 1880 et dont les principaux signataires furent le général McLeod et le chef Crowfoot.

Une voix: N'était-ce pas plutôt en 1877?

M. Horner: Un député prétend qu'il fut signé en 1867 ou en 1877. Il me semble que c'était plutôt vers 1880. J'oublie la date exacte mais les membres de la Commission des lieux et monuments historiques la connaissent sûrement. On sait qu'après les soulèvements à Portage et un peu partout dans le Nord de la Saskatchewan, le chef Crowfoot a joué un rôle important pour rétablir la paix dans l'Ouest canadien. En outre, ses actions ont apporté la paix à nos Indiens.

A cause de ses initiatives, le chef Crowfoot est entré dans l'histoire et nous devrions lui rendre hommage pour le rôle important qu'il a joué pour ramener la paix. Lorsqu'on se rappelle les difficultés éprouvées par les colons aux États-Unis pendant cette période, et les batailles entre le général Custer et les